



Structure de spécialité des tumeurs thoraciques

Réunion de la Structure de spécialité du 1^{er} juillet 2013

Un travail de réflexion a été réalisé pour déterminer les conditions optimales de fonctionnement des RCP régionales pour les tumeurs thoraciques, en tenant compte de l'existant.

Dans le contexte actuel de pénurie médicale, les compétences minimum requises pour le fonctionnement d'une RCP pour les tumeurs thoraciques (quorum) sont dès à présent et quels que soient les dossiers présentés :

Obligatoires

- un Pneumologue
- un Onco-Radiothérapeute ou un Oncologue Médical
- un Radiologue ou un Médecin Nucléariste

Souhaitables

- un Chirurgien thoracique
- un Anatomopathologiste

Les RCP qui ne sont pas conformes sont invitées à prendre rapidement les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif (regroupement des RCP, déploiement de la visio-conférence).

Tous les dossiers de tumeurs thoraciques doivent être présentés en RCP.

Une RCP régionale de recours sera mise en place en visio-conférence dès que les techniques de communication et de transmission d'images le permettront, dans le cadre du Pôle Régional de Cancérologie. Son rôle sera de donner un avis sur certains dossiers :

- Sarcomes
- Tumeurs germinales
- Thymomes

Le quorum de cette RCP comprendra :

- un Pneumologue
- un Onco-Radiothérapeute
- un Chirurgien thoracique
- un Radiologue
- un Anatomopathologiste